



Original : anglais

N° : ICC-02/04-01/05

Date : 10 septembre 2015

LA CHAMBRE PRÉLIMINAIRE II

Composée comme suit :
M. le juge Cuno Tarfusser, juge président
M. le juge Marc Perrin de Brichambaut
M. le juge Chang-ho Chung

**SITUATION EN OUGANDA
AFFAIRE LE PROCUREUR c. JOSEPH KONY, VINCENT OTTI
ET OKOT ODHIAMBO**

Public

Décision mettant fin à la procédure engagée contre Okot Odhiambo

